Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Communiqué de presse

Date :
19 novembre 2025.

Embargo :
19 novembre 2025.

Kontakt
Serkan Isik, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 95 59
serkan.isik@finma.ch

Le Conseil fédéral nomme une nouvelle membre au conseil d'administration de la FINMA

Le Conseil fédéral a nommé aujourd'hui Katia Villard membre au conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. La professeure de droit pénal succédera le 1er janvier 2026 à Ursula Cassani Bossy, cette dernière quittant le conseil d'administration de la FINMA à la fin de l'année.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a nommé Katia Villard comme nouvelle membre du conseil d'administration de la FINMA. Katia Villard prendra ses fonctions au 1er janvier 2026 pour le reste de la période du mandat ordinaire du conseil d'administration de la FINMA, qui se terminera fin 2027. Ursula Cassani Bossy se retirera du conseil d'administration au 31 décembre 2025, après avoir exercé son mandat pendant six ans. Elle avait annoncé son départ pour le milieu du mandat actuel 2024-2027 dès sa réélection en 2023.

La présidente du conseil d'administration de la FINMA Marlene Amstad déclare : « Je me réjouis qu'en la personne de Katia Villard, nous ayons pu recruter une professeure de droit pénal disposant d'une grande expertise dans le domaine du droit pénal économique et de la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que dans le droit bancaire et financier. Ursula Cassani Bossy a enrichi le conseil d'administration de manière significative grâce à ses connaissances approfondies et à sa longue expérience. Je la remercie chaleureusement pour ce fort engagement. »

Katia Villard a étudié le droit à l'Université de Genève et a obtenu le brevet d'avocat du canton de Genève en 2011. En 2017, elle a obtenu son doctorat dans la même université. Elle a consacré sa carrière académique au droit pénal économique, à la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption ainsi qu'au droit bancaire et financier. Après plusieurs séjours de recherche à l'Institut Max Planck et à l'Université Queen Mary de Londres, elle est depuis 2022 professeure associée de droit pénal à la faculté de droit de l'Université de Genève. Depuis 2023, elle est également directrice du Centre de droit bancaire et financier de cette université.

Le conseil d'administration de la FINMA se composera donc, au 1er janvier 2026, des huit membres suivants (mandat 2024-2027) :

- Marlene Amstad (présidente)
- Martin Suter (vice-président)
- Katia Villard
- Aline Darbellay
- Alberto Franceschetti
- Benjamin Gentsch
- Marzio Hug
- Andreas Schlatter

Le conseil d'administration est l'organe stratégique de la FINMA. Il se compose de sept à neuf membres. Conformément à la loi sur la surveillance des marchés financiers, il fixe notamment les objectifs stratégiques de l'autorité et les soumet à l'approbation du Conseil fédéral. Il statue par ailleurs sur les affaires de grande portée, arrête des circulaires et édicte des ordonnances relevant de la compétence de la FINMA. Le conseil d'administration nomme la directrice ou le directeur sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral.